

L'an deux mille dix sept et le Onze avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.  
La convocation était du 03 Avril 2017.

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène MEYNIÉ

Après lecture donnée par André LE MOIGNE, le compte rendu de la dernière réunion en date du 02 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir de la Préfecture la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

### **001- TAUX IMPOSITION 2017 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition afin d'inscrire le produit fiscal attendu sur le budget 2017. Il précise que la commune n'a pas un produit fiscal important mais qu'il convient toutefois de penser au potentiel financier qui pour l'instant permet aux communes qui font un effort fiscal de bénéficier de dotations de solidarité.

Le Conseil Municipal examine l'état 1259 fourni par la Direction des Finances Publiques et plusieurs simulations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'augmenter de manière uniforme les taux d'imposition de 1.50 %, et de fixer les taux suivants 2017 :

Taxe d'Habitation : 6.97 %  
Taxe Foncier Bâti : 9.73 %  
Taxe Foncier Non Bâti : 28.88 %

### **002- BUDGET 2017 :**

Le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de Budget ; chaque conseiller est en possession d'un exemplaire du document.

### **INVESTISSEMENT :**

Au niveau de l'Investissement il est inscrit l'accessibilité des Bâtiments de la Mairie et de la Salle Communale suite à l'acceptation de l'Ad'AP. Le remplacement du Photocopieur de la Mairie est également prévu.

L'opération de sécurisation des réseaux électriques est supprimée du fait de la prise en charge des travaux par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique, et ce par rapport aux nouvelles répartitions de la Taxe sur L'Electricité.

## **FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont données dans le détail, l'excédent de 2016 d'un montant de 110 933.00 est repris en totalité dans les Recettes.

Les subventions sont attribuées, les nouvelles demandes seront examinées en cours d'année.

Le détail des participations scolaires est donné pour 19 enfants scolarisés à AILLAS, le montant de la participation est de 1050 par enfant, mais proratisée pour trois d'entre eux soit un total de 20 000 € et en ce qui concerne GRIGNOLS, 9 enfants y sont scolarisés, la participation sera de 1 500 € par enfant et de 3 580 pour la part d'investissement soit 17 080 .

Le montant des indemnités des élus reste inchangé.

Les indemnités des deux adjoints sont augmentées dans les mêmes proportions.

Au niveau du personnel, la gérante de l'agence postale a demandé une augmentation par courrier recommandé, Monsieur Le Maire donne lecture de cette lettre et demande au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil décide d'augmenter cet agent contractuel de 3 %, le centre de gestion sera contacté afin de savoir si cela est possible le poste de cet agent étant lié à la convention entre la poste et la commune. Si cela est possible, cette décision sera appliquée au 1<sup>er</sup> mai 2017. L'enveloppe indemnitaire du RIFSEEP

Au niveau des travaux d'entretien des bâtiments, les chauffages de l'Eglise vont être mis aux normes, il est convenu de renouveler les contrats de maintenance pour les stations d'épuration de la Salle et des logements et celle du logement du Presbytère ; il a été nécessaire de remplacer le surpresseur de la station de la salle et des logements.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote le Budget 2017 qui peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 122 603.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 233 536.00	Recettes : 110 933.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>233 536.00</b>	<b>233 536.00</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 4 243.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 20 920.00	Recettes : 29 982.00
<b>Restes à Réaliser :</b>	Dépenses : 13 985.00	Recettes : 680.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>34 905.00</b>	<b>34 905.00</b>

**Le budget est équilibré à la somme de 268 441.00 €.**

### **-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

#### **MODIFICATION DES STATUTS ;**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 29 Novembre 2016 prise à ce sujet et le fait que la commune de Bazas se soit opposée à la délibération communautaire du 27 Septembre 2016 ; faisant ainsi blocage.

La Communauté de communes a de nouveau délibéré le 15 Mars dernier et toutes les communes doivent à nouveau se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Bazadais comme décidé en Conseil Communautaire du 15 Mars 2017.

## **-004- LES SYNDICATS :**

### **SICTOM DU SUD-GIRONDE :**

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 29 Mars 2017.

Le nouveau bureau a été désigné, neuf postes de vice-présidents ont été décidés et mis en place

Le compte administratif a été voté, le montant du résultat de l'exercice 2016 à affecter est de 490 000 €.

Le débat d'orientation budgétaire a été mené pour un budget de 8 000 000 d'euros.

### **Centre de Compostage :**

Christian PERAUDEAU a remplacé Jean-François LACAMPAGNE pour la présentation du centre de compostage de Fargues. Il donne un compte rendu de la visite et des activités de ce centre. Il rappelle que le compost est en vente pour les particuliers et que les collectivités bénéficient d'un tarif préférentiel.

### **CONSEIL D'ECOLE D'AILLAS :**

Patrice POUBLAN donne le compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 Mars 2017. Les effectifs sont de 117 élèves à ce jour et les prévisions pour la rentrée prochaine sont de 116 élèves. Aucun changement n'est décidé dans l'organisation du temps scolaire, la scolarisation des très petites sections dépendra des effectifs. Un livret de suivi des apprentissages va être mise en place pour suivre les progrès des enfants. Au niveau de la cantine, les repas sont encore fournis par le traiteur PORTET. Les menus sont affichés à la cantine, il est demandé qu'ils soient affichés également à l'école. Une alerte incendie a été effectuée, l'exercice a été très positif avec une évacuation générale en 2 minutes 30 secondes. Un exercice de confinement tempête a également été réalisé. Le solde de la coopérative scolaire est de 3 385.50 €. Plusieurs sorties ont eu lieu dont une pour toutes les classes au cirque GRUSS à Bordeaux entièrement financée par l'APE.

### **SYNDICAT DES EAUX :**

André LE MOIGNE donne le compte rendu des dernières réunions du Syndicat.

Lors de la première réunion en date du 21 Février 2017 les comptes de l'exercice 2016 de l'ancien syndicat ont été adoptés.

Le résultat cumulé pour la section AEP fait ressortir un solde positif de 575 273.32 €. Le capital de la dette restant dû est de 1 628 972.70 €.

Le service du Service Public d'Assainissement Non Collectif dégage un solde positif de 5 826.69 €.

L'ordre du jour de la deuxième réunion en date du 02 Mars 2017, prévoyait le vote du Budget et diverses délibérations pour le fonctionnement de l'exécutif.

Le patrimoine commun a été énuméré, on relève 341 Kilomètres de canalisations et le fait que la station d'épuration de Lerm et Musset n'a jamais été mise en route. Des délégations de signatures ont été données à 3 vice-présidents. Les montants des indemnités de fonction ont été décidés. Quatre des six vice-présidents ne prendront pas d'indemnité. Le temps de travail de la secrétaire a été modifié : elle passe de 28 à 35 Heures. La secrétaire de Mairie de Lerm et Musset va continuer à participer à la gestion du Syndicat pendant un an.

## **SIVOS DE GRIGNOLS :**

André LE MOIGNE donne le compte rendu des dernières réunions du Syndicat scolaire.

Le 09 Février 2017, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale est venue au groupe scolaire pour parler des travaux et argumenter par rapport aux propositions des enseignants.

Le 06 Mars 2017, Monsieur Le Sous-Préfet a été reçu pour visiter le Groupe Scolaire, tout s'est bien passé, pas de remarque notable. Il est favorable au dépôt d'une demande de subvention DETR pour la création d'un local social.

Le 16 Mars 2017, le comité Syndical s'est réuni pour le vote du Compte administratif 2016 et du budget 2017.

Le compte administratif 2016 dégage 24 988.86 d'excédent de Fonctionnement et 38 329.45 d'excédent d'investissement à reporter.

Avant le vote du Budget 2017, il a été décidé de la mise en place du régime RIFSEEP en lieu et place des indemnités actuelles perçues par les agents. Le montant de l'enveloppe indemnitaire a été fixé à 10 200 €.

Le Plan Personnalisé de Mise en Sécurité impose des équipements ; il a été évoqué la mise en place d'une alarme le coût estimé de cet équipement par rapport aux locaux à protéger est de 5 300.00 €. L'installation de films adhésifs sur les vitrages pour un effet miroir est évaluée à 3 250 €. Le Comité Syndical a demandé d'étudier les possibilités d'aides financières susceptibles d'être accordées pour ces équipements.

Une nouvelle cuisinière a été mise en poste par la Société Ansamble à ce jour, les choses reviennent à la normale et convenables pour tous.

Le Budget 2017 a été voté pour 418 988 € en Fonctionnement et 72 764 € en Investissement. La commune de Sendets compte 9 enfants scolarisés à GRIGNOLS la participation est fixée à 1 500 € par enfant soit 13 500 € auxquels il convient d'ajouter la participation à l'investissement de 10 € par Habitant soit 3 580.00 soit un total de 17 080.00 €

## **SIVOS DE BAZAS :**

Virginie LE PROVOST donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat à laquelle Paulette SARRAZIN n'a pu assister. Cette réunion initialement prévue le 16 Mars s'est tenue le 22 Mars, faute de quorum à la première date.

Le compte administratif 2016 a été voté avec un excédent de 92 843.72 €.

Les orientations budgétaires ont été discutées et le Budget 2017 voté, la section de Fonctionnement s'équilibre à 1 425 843.72 € et la section d'investissement à 7 205.55 €.

Il a été adopté le régime indemnitaire du RIFSEEP pour la secrétaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Toutes les assurances ont été revues.

Les impayés sont en augmentation ils s'élèvent à 12 810 € et ils étaient à 9 843 € en 2016. Une mesure mise en place consiste à ne délivrer de nouveau titre aux familles qui ne sont pas à jour.

Un exercice d'évacuation des bus a été organisé avec les classes de 6<sup>ème</sup> ; tout s'est bien passé. Les modalités d'inscription pour 2017 ont été données.

Les travaux du parking ont à nouveau été évoqués. On note un manque de civisme des enfants avec des problèmes de discipline, la sacoche d'un chauffeur a été volée.

### **CODERPA :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la réunion de l'association du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées qui s'est tenue à Cauvignac. Cette association présidée par Yvon LE YONDRE va être dissoute par la mise en place d'un Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour répondre à la Loi d'Adaptation de la société au Vieillessement.

Des fiches pratiques ont été remises. Il est à déplorer le peu de participants et le fait que toutes les communes ne soient pas présentes.

### **COMICE AGRICOLE :**

Véronique ANTONUTTI et Paulette SARRAZIN ont représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'association. Le Comice 2017 se tiendra à LANGON, Parc des Vergers, le 1<sup>er</sup> week-end de Septembre. La contribution qui est demandée aux communes reste fixée à 0.20 € par habitant. Le montant en caisse est de 27 000 €uros.

Une autre réunion avec les communes de l'ancien canton de Langon allait suivre pour l'organisation.

### **DONNEURS DE SANG :**

Jean-François LACAMPAGNE a assisté à l'Assemblée Générale du 31 Mars 2017.

Monsieur DIONIS a fait le bilan de l'année écoulée avec les collectes, les activités et les finances.

Il n'a pas caché sa satisfaction de voir que l'Association allait continuer. En effet, un groupe de bénévoles avait dans un premier temps décidé d'aider l'EFS pour les collectes, mais de ne pas reprendre l'association. Récemment des personnes se sont décidées à maintenir les activités de l'association. Le bureau a été élu avec deux nouveaux membres à savoir Mme BELL au poste de Présidente et M. ETOC comme Trésorier.

### **-005- QUESTIONS DIVERSES :**

#### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES :**

Les tours de permanences pour les élections des 23 Avril et 07 Mai ont été définis. Il est à noter que les bureaux fermeront à 19 Heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.